

NATIONAL ENERGY BOARD**PUBLIC HEARING***AEC Suffield Gas Pipeline Project*

The National Energy Board ("the Board") will conduct a public hearing into an application made by AEC Suffield Gas Pipeline Inc. ("AEC Suffield" or "the Applicant") under the *National Energy Board Act* ("the Act") to construct and operate the proposed AEC Suffield Pipeline and for orders related to toll and tariff matters. The hearing will include the consideration of matters to be examined in accordance with the *Canadian Environmental Assessment Act*.

The proposed AEC Suffield Pipeline comprises approximately 114 kilometres of new natural gas transmission pipeline and associated control facilities which will begin near the southwestern corner of the Suffield Military Block in Alberta, extend along the southern end of the Military Block and then extend northeast to join the TransCanada Pipelines Limited system near Burstall, Saskatchewan. The proposed pipeline will require less than 40 kilometres of new right-of-way as the route will follow an existing right-of-way for most of its length. AEC Suffield estimates the cost of the project at \$26.2 million and the project is scheduled for completion by November 1, 1998.

The hearing will commence on Monday, May 25, 1998, at a time and location to be announced. The hearing will be public and will be held to obtain the evidence and views of interested persons on the application. Any person interested in participating in the hearing should consult the Board's detailed Directions on Procedure GH-2-98 for further background and instructions.

Any person wishing to intervene in the hearing must file a written intervention by close of business Thursday, March 19, 1998, with the Secretary of the Board and serve a copy on AEC Suffield at the following address: Mr. Larry Weiers, AEC Suffield Gas Pipeline Inc., 3900-421 Seventh Avenue SW, Calgary, Alberta T2P 4K9, (403) 266-8267 (Telephone), (403) 231-2620 (Facsimile).

Any person wishing only to comment on the application should file a letter of comment with M. L. Mantha, Secretary, National Energy Board, 311 Sixth Avenue SW, Calgary, Alberta T2P 3H2, (403) 292-5503 (Facsimile), and send a copy to AEC Suffield by close of business Wednesday, April 22, 1998.

Information on the procedures for this hearing or on the *National Energy Board Rules of Practice and Procedure, 1995* governing all hearings (available in English and French) may be obtained by writing the Secretary of the Board or contacting Mrs. Mary Lou Scharf, Regulatory Officer, at (403) 299-3988, or by calling the Board toll-free at 1-800-899-1265 and specifying the AEC Suffield Pipeline Project. The Directions on Procedure may also be accessed through the Board's Internet site at www.neb.gc.ca (click on "Regulatory Update" and "Hearing Orders for Upcoming Hearings").

M. L. MANTHA
Secretary

[11-1-o]

OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE**AUDIENCE PUBLIQUE***Projet de gazoduc AEC Suffield*

L'Office national de l'énergie (l'« Office ») examinera, dans le cadre d'une audience publique, une demande que la compagnie AEC Suffield Gas Pipeline Inc. (« AEC Suffield » ou le « demandeur ») a présenté, aux termes de la *Loi sur l'Office national de l'énergie* (la « Loi »), en vue de construire et d'exploiter le gazoduc projeté et en vue d'obtenir une ordonnance visant les droits et tarifs. L'audience portera notamment sur les questions qui doivent être examinées en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*.

Le gazoduc proposé d'AEC Suffield serait constitué d'environ 114 kilomètres de canalisations nouvelles destinées au transport du gaz naturel et des installations de commande connexes. Il débiterait près du coin sud-ouest du bloc militaire Suffield, en Alberta, suivrait la limite sud du bloc, puis irait en direction nord-est, pour rejoindre le réseau de TransCanada Pipelines Limited, près de Burstall, en Saskatchewan. L'aménagement du gazoduc proposé exigera moins de 40 kilomètres de nouvelle emprise, car la majeure partie du tracé empruntera une emprise établie. AEC Suffield évalue le coût du projet à 26,2 millions de dollars et prévoit le terminer au plus tard le 1^{er} novembre 1998.

L'audience débutera le lundi 25 mai 1998; l'heure et le lieu seront annoncés à une date ultérieure. L'audience sera publique et visera à recueillir la preuve et les opinions des personnes intéressées par la demande. Toute personne intéressée à participer à l'audience devrait consulter les instructions détaillées de l'Office sur la procédure (GH-2-98).

Toute personne intéressée à intervenir à l'audience doit déposer une intervention écrite auprès du secrétaire de l'Office avant la fermeture des bureaux le jeudi 19 mars 1998 et en signifier copie à AEC Suffield, à l'adresse suivante : M. Larry Weiers, AEC Suffield Gas Pipeline Inc., 421, Septième Avenue Sud-Ouest, Bureau 3900, Calgary (Alberta) T2P 4K9, (403) 266-8267 (téléphone), (403) 231-2620 (télécopieur).

Toute personne qui souhaite seulement présenter des commentaires sur la demande doit le faire dans une lettre de commentaires déposée auprès de M. L. Mantha, Secrétaire, Office national de l'énergie, 311, Sixième Avenue Sud-Ouest, Calgary (Alberta) T2P 3H2, (403) 292-5503 (télécopieur), et en envoyer une copie au demandeur au plus tard à la fermeture des bureaux le mercredi 22 avril 1998.

Des renseignements sur les procédures de l'audience et sur les *Règles de pratique et de procédure de l'Office national de l'énergie (1995)* régissant toutes les audiences (les deux documents sont disponibles en français et en anglais) peuvent être obtenus en écrivant au secrétaire de l'Office ou en téléphonant à M^{me} Mary Lou Scharf, agente de la réglementation, au (403) 299-3988, ou en appelant l'Office sans frais au 1-800-899-1265, et préciser qu'il s'agit du projet de gazoduc d'AEC Suffield. On peut aussi consulter les instructions sur le site Internet de l'Office au www.neb.gc.ca (cliquer sur « Actualités en matière de réglementation », puis sur « Ordonnances d'audiences — Audiences prochaines »).

Le secrétaire
M. L. MANTHA

[11-1-o]